



Lettre électronique  
d'information  
n° 4 – février 2009

# Enseignement Professionnel & Technologique



## MIEUX pour les filières professionnelles et technologiques en 2009 !

Contrairement à certains qui ne s'intéressent à l'enseignement professionnel et technologique qu'en période électorale, nous nous y consacrons toute l'année, et l'actualité est telle que nous n'avons pas eu le temps de vous adresser nos vœux en janvier : souhaitons obtenir ensemble MIEUX pour les filières professionnelles et technologiques en 2009 !



Débordés nous le sommes par les multiples réunions où nous avons la fierté de vous représenter et de vous défendre : intersyndicale, CPC (y compris pendant les vacances scolaires), PRDF (plan régional de développement des formations professionnelles), CSE, et aussi réunions internes de réflexion sur l'avenir de nos filières et de nos métiers.

Même si les décrets sont maintenant parus, ces textes concernant la prétendue "revalorisation de la voie professionnelle" ont été rejetés en CSE (Conseil Supérieur de l'Education). La seule organisation ayant voté pour

est le SGEN-CFDT. Rappelons qu'en CIC (Comité Interprofessionnel Consultatif) le SNETAA a voté pour ... avant que son représentant ne s'en aille ..., et que les votes du SE-UNSA ont fluctué. Et – partant du principe de l'égale dignité des filières, si cher à notre ministre actuel – nous réclamons, avec les autres organisations syndicales enseignantes opposées à cette mascarade de réforme, une vraie amélioration de la voie professionnelle, sans destruction de la voie technologique. Nous avons donc publié un communiqué de presse intersyndical, adressé au ministre une demande d'audience, et nous vous invitons à signer la pétition en ligne, en cliquant directement sur <http://www.sauvons-lesbep.org/petition/>

**Anne-Marie LE GALLO-PITEAU**  
*Secrétaire nationale à l'enseignement  
professionnel et technologique*

*le sommaire de ce n° est en page 5*

### Réformes du lycée et du lycée professionnel : passages en force !

Le SNALC-CSEN (FGAF) déplore la parution au BOEN des décrets régissant la voie professionnelle et ses diplômes, alors que ceux-ci ont été rejetés en bloc par le Conseil Supérieur de l'Education, et qu'une intersyndicale souhaitait être reçue par le Ministre sur ce sujet. Le SNALC-CSEN (FGAF) qui avait demandé au Ministre de surseoir à cette réforme, remarque que les décrets d'application sont publiés, sous la pression des syndicats signataires du relevé de conclusions, alors que le travail des répartitions horaires pour préparer la prochaine rentrée scolaire est terminé ... un bel exemple de respect pour les professeurs et les chefs d'établissement !

Par ailleurs, le Ministre a écrit une note le 20 janvier aux recteurs afin de trouver une centaine d'établissements volontaires pour expérimenter la

réforme rejetée du lycée, à partir des prétendus points de "convergence", arnaque du siècle en matière de dialogue social. En tentant un ultime passage en force, même si celui-ci est légal, et en lançant des consultations tous azimuts auprès d'une société civile qui ne comprend pas grand-chose aux problèmes complexes du système éducatif, Xavier Darcos démontre qu'il a politiquement perdu pied dans sa propre maison.

Pour finir, le SNALC-CSEN (FGAF) rappelle que la seule réforme indispensable serait celle du collège, précisément celle que le gouvernement refuse d'initier.

*Communiqué remis à la Presse le 16 février*

# Compte rendu de la Réunion de vos Représentants en CPC du 14 janvier 2009

Cette réunion avait pour but de faire le point d'une actualité très chargée. Elle a duré toute la journée et nous n'en retiendrons ici que les principales conclusions, sur lesquelles nous vous invitons vivement à réagir par internet.



- **Bac pro 3 ans** : mise en oeuvre contre vents et marées, même pour les spécialités exclues des textes actuels (ex. : restauration), avec des grilles horaires si floues que l'inégalité de traitement des élèves est inévitable et l'autonomie des établissements de fait ! Professeurs et élèves sont inquiets devant une inorganisation totale érigée en règle de gestion.

- **Lycée des métiers** ou une fausse bonne idée pour mieux faire passer les décrets de Robien autrement avec, en particulier, l'annualisation de fait puisque la formation continue y est obligatoire.



- **Quota d'élèves par type de bac pour la préparation au BTS** : nous constatons l'application de quota très variables d'une académie à l'autre dans la répartition des places attribuées en STS. Ici on impose 75 % d'élèves titulaires d'un bac STG pour 25 % de bacs pros et les places éventuellement restantes pour les bacs généraux (académie de Lyon), là la répartition se fait sur la base de 50/50 (académie de Clermont-Ferrand).

- **STI** : chute des effectifs faute de la réforme intelligente espérée et surtout du fait du passage à des travaux pratiques virtuels qui ne répondent pas aux attentes des élèves et qui ne font que se confirmer à la lecture des maquettes de concours de recrutement des professeurs ...



- **Maquettes des concours de recrutement** : identiques pour CAPET et CAPLP, et considérablement appauvries. Disparition pour toutes les matières expérimentales de l'épreuve de travaux pratiques. Pondération excessive de l'entretien avec le jury (coefficient 3) : avantage au politiquement et "pédagogiquement" correct. Aucune indication bibliographique et abandon du bilinguisme en économie-gestion, alors qu'on l'impose aux élèves de lycées professionnels tertiaires !

Bref, une série de changements qui ne va que vers la régression du niveau de connaissance disciplinaire, les économies de matériels avec la disparition des TP, le gain de temps à la correction, et surtout le formatage des candidats.

**Anne-Marie LE GALLO-PILEAU**

# En direct des CPC

## **CPC 17 :** **Tourisme, Hôtellerie,** **Restauration**

Compte rendu  
d'un dialogue de sourds  
qui n'a duré qu'1 h 30 !  
(9 décembre 2008)



● Point n° 1 : **Approbation du compte rendu de la réunion du 03/07/2008**, après un premier dialogue de sourds : les participants à la réunion s'étonnent en effet que les IEN s'évertuent à exiger des lycées professionnels le recrutement d'élèves pour un bac pro "restauration" en 3 ans, alors que – précisément – ce bac pro demeure accessible en 4 ans à la rentrée 2009 à la demande de la profession et avec l'accord officiel du ministère, tandis que la principale représentante du ministère demeure muette voire agacée.

● Point n° 2 : **La rénovation de la voie professionnelle** : présentation des hypothèses ... en quelques mots et Point n° 4 : **Questions diverses**

Monsieur Navet (UMIH), président de la CPC, nous précise que des groupes de professionnels se sont rassemblés en novembre pour débattre de ce bac pro "restauration" en 3 ans. Il en ressort que la profession approuve le bac pro 3 ans pour "cuisine" et "service", mais pas pour la "restauration". La profession réclame un référentiel sur trois ans qu'elle n'acceptera de mettre en oeuvre *qu'en 2011* et affirme qu'elle ne reconnaîtra plus la dénomination BEP.

Le ministère demande à la CPC de donner mandat aux membres de la profession pour la réalisation de ce référentiel. Toutes les questions posées au ministère avant le vote sont éludées, en particulier celle qui évoque une éventuelle refonte globale de toute la filière Hôtellerie-Restauration (Bac Technologique, Bac Pro et BP). Le mandat est voté par des participants sidérés par un tel autisme.

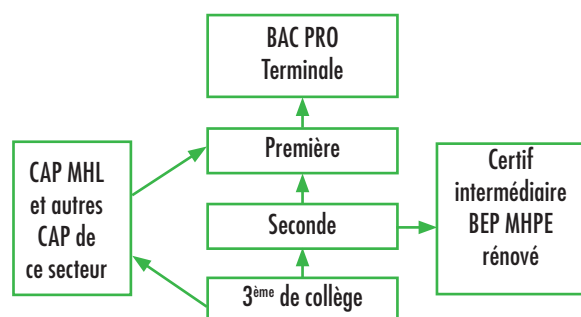
● Point n°3 : **Demande de rénovation du BTS "ventes et productions touristiques"** :

L'IG, nouvellement nommé, préfère attendre encore un peu car l'ensemble des BTS devrait rentrer en réforme afin de se diriger vers une équivalence européenne (cursus LMD)

**Christy GREVET**

## **CPC 6 :** **Chimie, Bio-industrie,** **Environnement**

La réunion du 13 janvier 2009 a essentiellement examiné la maquette de rénovation des filières "Hygiène, Propreté, Environnement" et "Plasturgie, composites".



Pour cette première filière, l'organigramme a été discuté essentiellement au niveau des BEP, CAP : passage de deux épreuves d'écrit actuelles à une seule.

Volonté de rendre la filière moins ardue pour les élèves souvent peu motivés ou en difficulté.

Une compétence n'est plus examinée qu'une seule fois. Répartition des périodes de stage en entreprises au cours des trois années de bac pro en 6/6/10 semaines. Evaluation des capacités réparties entre l'écrit mais surtout l'épreuve orale avec un lien fort avec les savoirs acquis en entreprise.

Validation des acquis demandés en BEP souples "quand l'élève est prêt" et fortement à la carte, me semble-t-il.

Pour la filière "plasturgie et composites", la réflexion évolue dans le contexte de rénovation générale de cette branche. Le BEP intermédiaire pourrait être commun à plusieurs filières et l'imbrication des structures existantes relève de chaque particularité locale.

La distinction filière et champ disciplinaire est réaffirmée. La réflexion d'ensemble reste à être approfondie.

Il a également été pris acte de la nécessité de revoir les référentiels en matière de qualité, notamment à cause de l'évolution des normes. Enfin une vaste étude "métier de l'eau et des déchets" a été commandée en préliminaire à la réforme de cette filière.

**Catherine DUBAR**

## En direct des CPC (suite)



### **CPC 3 : Sous commission Electrotechnique**

09/01/09

#### **● Présentation du projet de référentiel du BEP Electrotechnique Energie Equipements Communicants (ELEEC)**

Le BEP de cette filière venait à peine d'être rénové qu'il est reparti à l'étude dans le cadre de la certification intermédiaire au sein du cursus du baccalauréat professionnel en trois ans. Ce diplôme concerne les deux valences Industrie et Habitat Tertiaire. Il est allégé au niveau des savoirs attendus et ne concernera en aucun cas les activités de maintenance. Il a toutefois été remarqué qu'aucune précision sur l'habilitation électrique n'est faite pour ce nouveau diplôme. L'inspection précise que le travail s'est fait en flux tendu sur ce nouveau référentiel.

#### **● Présentation du projet de référentiel du BEP Systèmes Electroniques Numériques (SEN)**

Comme ce BEP est la certification intermédiaire du BAC PRO SEN, il a été décidé de le nommer BEP SEN. Il n'y a pas d'autonomie attendue au niveau de ce diplôme. Nous sommes ici dans une filière où il n'y a pas de débouché professionnel au niveau V de formation. Le BEP rénové dans cette filière sera certainement une certification non reconnue par la profession, c'est pourquoi, dans le référentiel de ce BEP, il est envisagé de se rapprocher le plus possible des savoirs attendus de l'électrotechnique pour permettre une éventuelle insertion dans ce domaine.

Le SNALC est intervenu sur l'évaluation en CCF de la partie professionnelle qui intervient pendant la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), épreuve EP2. Le SNALC a souhaité qu'il soit inscrit : *"La proposition de note est arrêtée conjointement avec l'enseignant du domaine professionnel chargé du suivi du candidat"* en lieu et place de *"La proposition de note est élaborée conjointement par le tuteur et le professeur de l'établissement lors de la visite de l'enseignant en entreprise"*, qui pouvait laisser entendre que seuls les professeurs d'enseignement professionnel iraient voir les élèves en entreprise pour ce diplôme intermédiaire.

L'inspection a bien précisé que la visite des élèves en entreprise relevait de l'ensemble des professeurs mais qu'il serait souhaitable que dans le cadre de la notation, les professeurs d'enseignement professionnel rencontrent de visu chaque tuteur. Sur ce dernier point le SNALC a émis des réserves sur la faisabilité des opérations et a souligné la surcharge de travail que cela occasionnera pour lesdits professeurs.

#### **● Présentation du projet de référentiel du BEP Maintenance des produits et équipements industriels**

Initialement devaient figurer sur ce BEP rénové trois options (Equipements industriels, Microtechnique et Environnement Nucléaire). Les professionnels du nucléaire tenaient à ce que figurent ces options. Selon le bureau de la conformité des textes réglementaires, on ne peut parler d'options que si les épreuves sont de nature différente pour chacune des options, ce qui n'est pas le cas ici car seule change la nature de l'entreprise où s'effectuera la PFMP.

Ce BEP s'intitulera donc BEP MEI (Maintenance des produits et équipements industriels) sans référence aux options. De manière générale, l'inspection regrette les contraintes importantes pour cette certification intermédiaire qui finalise ce diplôme en deuxième année du cursus en trois ans alors que ce diplôme devrait théoriquement être délivré aux élèves les plus en difficulté qui auront échoué au Bac Pro.

#### **● Point d'information sur la mention complémentaire Energies renouvelables – Efficacité énergétique des bâtiments pour les électriciens**

Point qui concerne également la CPC du Bâtiment. Au final, deux MC du domaine seront créées, une avec un socle électrique, l'autre avec un socle thermique.

#### **● Questions diverses**

Le SNALC est intervenu suite à la proposition faite lors de la CSL du 03/12/2008 et du CSE qui a suivi. Cela concerne l'abrogation du BAC PRO MRIM qui devient maintenant un champ du BAC PRO SEN. La proposition consiste à envisager de changer l'intitulé du nom du BAC PRO SEN pour y intégrer l'informatique, dimension bien présente dans le MRIM et moins mis en valeur dans le SEN. Propositions d'intitulé : ISEN (Informatique et Système Electronique Numérique) ou SENI (Système Electronique Numérique et Informatique).

L'inspection a indiqué qu'elle n'était pas favorable à l'intégration de l'intitulé Informatique dans le nom du BAC PRO car il ne faut pas laisser croire aux élèves que ce BAC PRO serait un bac informatique (programmation). L'inspection a même précisé que le BAC PRO SEN n'avait pas pour vocation, pour les élèves qui éventuellement poursuivront en BTS, à s'orienter vers le BTS IRIS.

La prochaine réunion plénière de la 3<sup>ème</sup> CPC se déroulera le 6 février au matin.

**Benoît THEUNIS**

## En direct des CPC (suite)

### **CPC 7 : Alimentation, métiers de bouche**

Réunion plénière  
12 janvier 2009



#### ● La réunion porte principalement sur les projets des trois bacs pros de cette CPC, à savoir :

- baccalauréat professionnel Boulanger-Pâtissier Produits Traiteur,
- baccalauréat professionnel Boucher-Charcutier Traiteur
- baccalauréat professionnel Poissonnier-Ecailler Traiteur

Ces trois points sont traités en même temps car le travail sur ces trois diplômes s'est fait de manière transversale et a été initié en 2003, ces BAC PRO ont été élaborés avec le même objectif, la même mise en œuvre et la même architecture. Chacun de ces bacs pro couvre deux champs de métiers Boulanger-Pâtissier, Boucher-Charcutier, Poissonnier-Ecailler. Pour l'instant seul l'intitulé exact du Bac Pro Boucher-Charcutier Traiteur reste en suspens.

Il n'y a pas de poursuite d'études vers un BTS pour ces Bacs Pro. Ils sont à finalité professionnelle avec volonté affichée de professionnalisation très qualifiée. Les titulaires de ces diplômes exerceront une activité avec prise de responsabilités, avec des fonctions d'animation et de gestion, et seront aptes à reprendre et gérer une entreprise. Ces points nécessitent donc une dimension gestion et communication importante dans le cadre du domaine professionnel. La fonction production demeure quand même le cœur de ces diplômes.

La mise en application de ces Bac Pro est prévue pour la rentrée 2009. Un débat s'engage sur les grilles horaires prévues pour la formation scolaire, des craintes sont soulevées sur la quotité horaire prévue pour le domaine professionnel. La CPC souhaite faire remonter la demande d'un rattachement à la grille horaire n° 1 plutôt qu'à la grille n° 2 prévue pour l'instant. De manière plus générale, les professionnels de la 7<sup>ème</sup> CPC souhaiteraient être davantage associés à l'élaboration des grilles horaires.

Mme Malicot pour la DEGESCO précise qu'il ne serait pas souhaitable de mélanger certification et organisation dans le cadre du travail des CPC, même si ces deux notions ne doivent pas être totalement séparées. Suite aux discussions de la dernière CPC plénière, il a été convenu d'arrêter comme certification intermédiaire le CAP pour les BACS PRO Boulanger-Pâtissier et Poissonnier-Ecailler et un BEP rénové, qui devra être élaboré d'ici la prochaine réunion (un peu plus d'un mois !?) pour le BAC PRO Boucher-Charcutier.

#### ● Mise en conformité de la mention complémentaire de niveau V : "Pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisée"

Il s'agit d'une mise en conformité sur l'évaluation de cette Mention Complémentaire. Comme pour toutes les MC, il est question de passer à deux épreuves en CCF plus une troisième en ponctuel alors qu'auparavant pour la MC correspondante c'était le contraire.

Au nom du SNALC, je suis intervenu pour demander des explications sur le déroulement de l'évaluation CCF de l'épreuve EP1 en ce qui concerne l'évaluation en entreprise. A la lecture des documents, on pouvait se demander si l'évaluation ne se bornait pas à une simple discussion entre le professeur et le tuteur pour arrêter une note d'examen qui comptera pour 40 % de la note. L'épreuve CCF ne se résume qu'à l'ancienne épreuve ponctuelle à laquelle on rajoutera cet entretien. Un CCF conçu de la sorte n'aurait pas d'autre finalité que de faciliter l'obtention de diplômes mais, au final, les décrédibiliserait fortement.

Prochaine réunion de la 7<sup>ème</sup> CPC plénière le lundi 9 mars après-midi.

**Benoît THEUNIS**

### **Sommaire**

MIEUX pour les filières professionnelles et technologiques en 2009 ! .....	1
Réformes du lycée et du lycée professionnel : passages en force ! .....	1
Réunion de vos Représentants en CPC .....	2
En direct des CPC :	
Tourisme, Hôtellerie, Restauration .....	3
Chimie, Bio-industrie, Environnement .....	3
Electrotechnique .....	4
Alimentation, métiers de bouche .....	5
PRDF : un processus de concertation complexe dans le cadre de la décentralisation .....	6
Textes officiels : cliquez, nous ferons le reste ! .....	7

# PRDF : l'illustration parfaite d'un processus de concertation d'une complexité extrême dans le cadre de la décentralisation !

Comme le dit Jean-Jack Queyranne, président du conseil régional de Rhône-Alpes, le PRDF (Plan Régional de Développement des Formations professionnelles) constitue un "exercice de haute voltige". En effet, le PRDF (défini dans l'article L214-13 du Code de l'Education) est adopté et mis en oeuvre par la Région. Il a "pour objet de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et favoriser un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation en favorisant un accès équilibré des femmes et des hommes à chacune de ces filières de formation ... Ce plan est élaboré en concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales ... et les organisations syndicales d'employeurs et de salariés.". Les acteurs sont donc à la fois la formation initiale et la formation continue, l'état, la région et autres collectivités territoriales, la Direction Régionale des Affaires Sociales et de la Santé (DRASS), les syndicats patronaux et de salariés. Notons que les professeurs ne sont pas cités explicitement.

Il m'a été donné d'assister aux Premières Assises du PRDF Rhône-Alpes le 19 janvier 2009 réunissant près de 200 personnes, élus du Conseil Régional, fonctionnaires de l'éducation nationale, ou représentants de la formation continue et de la Direction Régionale des Affaires Sociales et de la Santé (DRASS), issus des zones de montagnes comme des zones urbaines. Cette diversité, à elle seule, faisait pressentir la complexité du sujet!

Cette journée de travail, dont je ne suis pas certaine d'avoir perçu l'objectif, m'a permis de tirer les enseignements suivants :

- La **cohérence**, c'est-à-dire la non concurrence et la complémentarité, entre les voies de formation (initiale et continue) et entre les territoires constitue une véritable gageure.
- Le processus de prise de décisions qui s'achève par un vote des élus se révèle fort complexe, mais permet le temps de l'analyse et de la prise de recul, et impose la concertation.
- **Une meilleure définition des rôles de chacun s'avère nécessaire** : ainsi le Recteur est compétent pour les BTS mais pas pour les DUT et les licences professionnelles ; on observe aussi des incohérences entre la politique nationale et les choix des régions (ex : métallerie). Le Prési-

dent de la Région Rhône-Alpes déplore ainsi "une frénésie de recentralisation sans les moyens".

- **L'adéquation parfaite entre les formations et les emplois reste une utopie** pour diverses raisons : l'inertie liée à la mise en place d'une formation ; le fait que les employeurs considèrent que le niveau de diplôme compense le manque d'expérience ("déclassement probatoire") ; l'absence d'attrait pour les jeunes de secteurs qui offrent pourtant des emplois ...



- Les diplômés de la voie professionnelle connaissent une meilleure insertion dans l'emploi à court terme que ceux de la voie générale et de la voie technologique, mais leur évolution de carrière est plus lente. J'en tire personnellement comme conclusion que **le niveau en enseignement général fait la différence à long terme !**

- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) demeure sous-utilisée (d'aucuns affirment que ce phénomène est lié à la complexité des dossiers demandés) et la part des adultes entre 30 et 40 ans qui passent un diplôme est notoirement plus faible en France que dans d'autres pays d'Europe (2,5 % contre 8 % en Suède ou 15 % au Danemark). En effet, la formation continue a plutôt pour objectif une adaptation immédiate à l'emploi qu'un diplôme.

- **Pierre Ferracci (interview filmée) préconise de faire un effort au niveau de l'acquisition des bases en formation initiale à l'école primaire et au collège.** Et René Pasini de la FSU souligne le fait que les premières difficultés se situent à la sortie du collège !

Cette journée a été riche, mais je déplore qu'on y ait si peu parlé d'orientation. J'ai été agréablement surprise en revanche d'entendre citer l'école et le collège comme bases des progrès à faire. En conclusion, il me semble que l'élaboration du PRDF pourrait valablement illustrer la complexité des processus de décision en France.

**Anne-Marie LE GALLO-PILEAU**

## Textes officiels :

# Cliquez, nous ferons le reste !

### Au Bulletin Officiel

- **Orientation des futurs bacheliers vers l'enseignement supérieur en vue de la rentrée 2009 :**  
<http://www.education.gouv.fr/cid23643/esrb0900045c.html>
- **Rénovation de la voie professionnelle – Information des élèves de troisième et de leurs familles :**  
<http://www.education.gouv.fr/cid23550/mene0900052n.html>
- **Formation en milieu professionnel – Convention type pour les élèves de lycée professionnel :**  
<http://www.education.gouv.fr/cid23364/mene0801012n.html>
- **Baccalauréat technologique techniques de la musique et de la danse - session 2009 :**  
<http://www.education.gouv.fr/cid23325/mene0800984n.html>
- **Epreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique pour ce qui concerne la série sciences et technologies de la santé et du social :**  
<http://www.education.gouv.fr/cid23047/mene0823524a.html>

### Au Journal Officiel

- **Voie professionnelle – décret :**  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020237827&dateTexte=&categorieLien=id>
- **CAP – décret :**  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020237805&dateTexte=&categorieLien=id>
- **BEP – décret :**  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020237768&dateTexte=&categorieLien=id>
- **BAC PRO – décret :**  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020237680&dateTexte=&categorieLien=id>
- **BAC PRO – arrêté :**  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020237869&dateTexte=&categorieLien=id>
- **BAC PRO – épreuve de contrôle :**  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020237899&dateTexte=&categorieLien=id>
- **BAC PRO – champs professionnels :**  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020237908&dateTexte=&categorieLien=id>
- **Enseignement général de la voie professionnelle – nouveaux programmes :**  
[http://eduscol.education.fr/D0048/voieprof\\_enseigeneral.htm](http://eduscol.education.fr/D0048/voieprof_enseigeneral.htm)

Consultez aussi le Diaporama SNALC  
de l'enseignement professionnel & technologique  
d'un simple clic sur **DIAPORAMA**